



ENGie



ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
MIXTE
2016





ENGIE

—

OUVERTURE

—

- Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale **Ordinaire**

- Approbation des comptes annuels et consolidés de l'exercice 2015, affectation du résultat et dividende de l'exercice 2015, conventions et engagements réglementés, engagement et renonciation relatifs à la retraite de Mme Isabelle Kocher, autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société
(Résolutions 1 à 6)
- Renouvellements du mandat de deux administrateurs (M. Gérard Mestrallet et Mme Isabelle Kocher), et nomination de deux administrateurs (Sir Peter Ricketts et M. Fabrice Brégier)
(Résolutions 7 à 10)
- Say on Pay relatifs à M. Gérard Mestrallet et à Mme Isabelle Kocher
(Résolutions 11 et 12)
- Pouvoirs pour les formalités
(Résolution 33)

- Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale **Extraordinaire**

- Autorisation d'émissions d'actions et/ou de valeurs mobilières composées avec ou sans droit préférentiel de souscription (i) utilisable uniquement en dehors des périodes d'offre publique (**Résolutions 13 à 17 et 26**) et (ii) utilisable uniquement en période d'offre publique (**Résolutions 18 à 12 et 27**)
- Augmentations de capital social réservées aux salariés adhérents de Plans d'Epargne du groupe ENGIE ou à toute entité ayant pour objet de faciliter l'accès au capital d'ENGIE de l'actionnariat salarié international du Groupe (**Résolutions 23 et 24**)
- Plafond global des délégations d'augmentation de capital immédiate et/ou à terme (**Résolution 25**)
- Autorisation de réduction du capital social par annulation d'actions auto-détenues (**Résolution 28**)
- Autorisation d'attribution gratuite d'actions en faveur, (i) de l'ensemble des salariés et mandataires sociaux des sociétés du Groupe (à l'exception des mandataires sociaux de la Société), et (ii) de certains salariés et mandataires sociaux des sociétés du groupe ENGIE (à l'exception des mandataires sociaux de la Société ENGIE) (**Résolutions 29 et 30**)
- Modification des articles 13.5 et 16 paragraphe 2 des statuts (**Résolutions 31 et 32**)

- Un monde de l'énergie en pleine révolution
- Revue financière 2015 et perspectives
- Vision stratégique et plan de transformation
- Gouvernance et rémunérations
- Conclusion



—
UN MONDE
DE L'ÉNERGIE
EN PLEINE
RÉVOLUTION
—



UN MONDE EN MARCHÉ VERS LA RÉVOLUTION ÉNERGÉTIQUE



**VERS UNE
DÉCARBONISATION
DU MIX ÉNERGÉTIQUE**



**UNE RÉVOLUTION
TECHNOLOGIQUE
ET DIGITALE**



**TRANSFORMATION
SOCIÉTALE
ET CULTURELLE**

SIGNATURE D'UN ACCORD UNIVERSEL SUR LE CLIMAT



- Objectif de maintien du réchauffement climatique en dessous de +2°C
- Reconnaissance de l'utilité de l'encadrement du prix du carbone

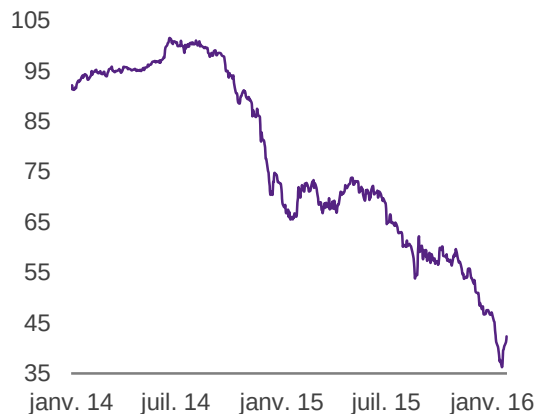
UN ENGAGEMENT IMPORTANT DE TOUTES LES PARTIES PRENANTES

2015 ET LA CHUTE DES PRIX DES COMMODITÉS

BRENT

En \$/bbl

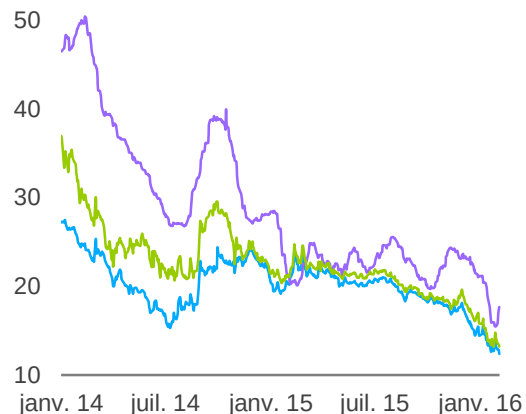
Forward 2017



GAZ EUROPE / ASIE

En €/MWh

Forward 1 mois

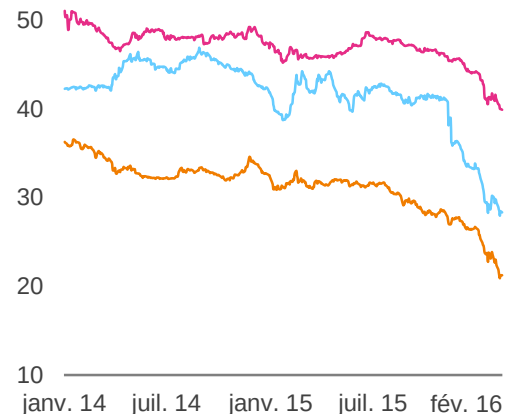


● TTF ● JKM ● PEG Sud

ÉLECTRICITÉ EUROPE

En €/MWh

Forward 2017



● Allemagne ● Belgique ● Espagne

UN CONTEXTE MACROÉCONOMIQUE DÉGRADÉ QUI IMPACTE LE COURS DE BOURSE

Du 28/04/2015 au 26/04/2016	Iberdrola	ENEL	Gas Natural	ENGIE	E.ON	RWE	EDF	CAC 40
Variation brute en %	+0,9%	(9,3)%	(17,6)%	(26,0)%	(37,8)%	(46,3)%	(50,0)%	(12,4)%
Variation en % avec réinvestissement des dividendes (TSR)	+5,2%	(6,3)%	(13,5)%	(21,3)%	(35,4)%	(44,0)%	(46,1)%	(9,2)%

PLAN D' ACTIONS AU SERVICE DE L' AMBITION DU GROUPE D'ÊTRE LEADER DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE MONDIALE



STRATÉGIE

- Activités **peu émettrices** de CO₂
- **Solutions intégrées** pour les clients
- Activités contractées / régulées



PLAN DE TRANSFORMATION 2016-2018

- Redessiner **le portefeuille**
Rotation de portefeuille : **15 Mds€**
Investissements : **22 Mds€**
- **1,5 Md€** pour préparer **le futur**
- **1 Md€** de gains de **performance**
- **Adapter** le Groupe



POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION PÉRENNE

1€

en 2016

0,70€

en 2017-2018



ENGIE

REVUE FINANCIÈRE 2015 ET PERSPECTIVES

Overview
SUSTAINABLE DEVELOPMENT PLAN
Monthly results



Opportunities



In-depth analysis

Breakfast
Visa Credit
Euler Hermes system
C.A.T.
Month

The Green
Harle
Math

OBJECTIFS 2015 ATTEINTS DANS UN CONTEXTE DE MARCHÉ DÉTÉRIORÉ

en Md€

RÉSULTAT NET RÉCURRENT part du Groupe
incluant la contribution nucléaire en Belgique

FLUX DE TRÉSORERIE OPÉRATIONNELS

DETTE NETTE / RBE

NOTATION DE CRÉDIT

DIVIDENDE

Résultats 2015

2,6
2,7 à température moyenne en France

9,8

2,5 x

A / A1

1€ / action

Objectifs 2015

2,6-2,9⁽¹⁾
à température moyenne en France

≤ 2,5 x

Catégorie A

1€ / action minimum

DÉPRÉCIATIONS
après impôts et intérêts minoritaires

6,8 Mds€

RÉSULTAT NET part du Groupe

-4,6 Mds€

(1) Guidance de 2,75-3,05 milliards d'euros telle qu'ajustée le 1^{er} octobre 2015 et après contribution nucléaire (0,17 milliards d'euros) suite à la convention entre l'État belge, ENGIE et Electrabel conclue le 30 novembre 2015

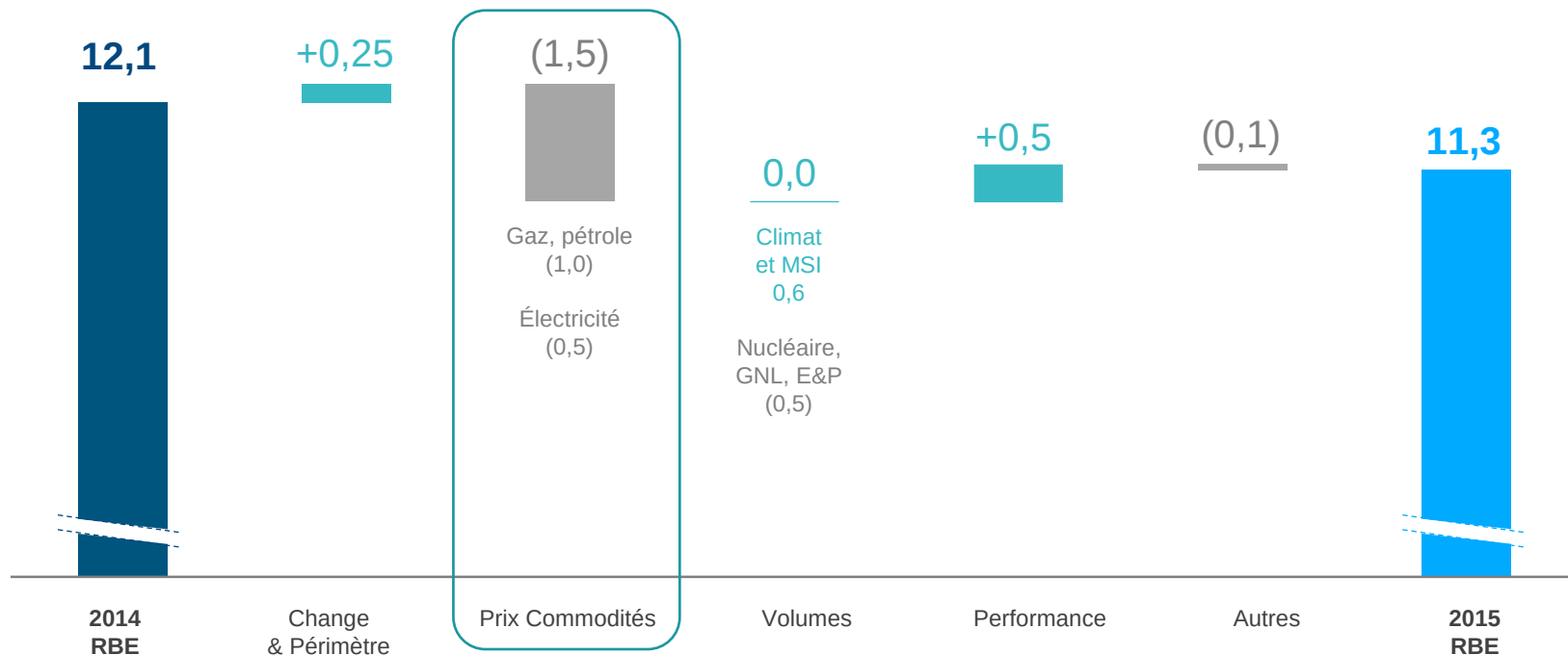
COMPTE DE RÉSULTAT

en Md€	2014 ⁽¹⁾	2015
CHIFFRE D'AFFAIRES	74,7	69,9
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION⁽¹⁾	12,1	11,3
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT après quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence⁽¹⁾	7,2	6,3
MTM, DÉPRÉCIATIONS D'ACTIFS, RESTRUCTURATIONS ET CESSIONS	(0,6)	(9,6)
RÉSULTAT FINANCIER	(1,9)	(1,5)
IMPÔTS	(1,6)	(0,3)
RÉSULTAT NET	3,1	(5,1)
INTÉRÊTS MINORITAIRES	0,7	(0,5)
Résultat net part du Groupe	2,4	(4,6)
Dont ÉLÉMENTS NON-RÉCURRENTS NETS D'IMPÔTS en part Groupe	0,3	7,2
RÉSULTAT NET RÉCURRENT part du Groupe	2,7⁽²⁾	2,6

(1) Données 2014 pro forma IFRIC 21

(2) Ajusté de la contribution nucléaire

RÉACTIONS FORTES FACE À LA CHUTE DES PRIX DES COMMODITÉS



COMPTE DE RÉSULTAT

en Md€	2014 ⁽¹⁾	2015
CHIFFRE D'AFFAIRES	74,7	69,9
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION⁽¹⁾	12,1	11,3
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT après quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence⁽¹⁾	7,2	6,3
MTM, DÉPRÉCIATIONS D'ACTIFS, RESTRUCTURATIONS ET CESSIONS	(0,6)	(9,6)
RÉSULTAT FINANCIER	(1,9)	(1,5)
IMPÔTS	(1,6)	(0,3)
RÉSULTAT NET	3,1	(5,1)
INTÉRÊTS MINORITAIRES	0,7	(0,5)
Résultat net part du Groupe	2,4	(4,6)
Dont ÉLÉMENTS NON-RÉCURRENTS NETS D'IMPÔTS en part Groupe	0,3	7,2
RÉSULTAT NET RÉCURRENT part du Groupe	2,7⁽²⁾	2,6

(1) Données 2014 pro forma IFRIC 21

(2) Ajusté de la contribution nucléaire

ENVIRONNEMENT DE MARCHÉ DIFFICILE ABOUTISSANT À DES DÉPRÉCIATIONS SIGNIFICATIVES

ACTIVITÉS ET FAITS GÉNÉRATEURS

- **E&P**
 - Poursuite de la chute des prix du gaz et pétrole
- **GNL**
 - Surcapacité à court terme
 - Réductions des écarts de prix entre régions

-
- **Production d'électricité merchant**
 - Conditions de marché Merchant difficiles

-
- **Autres**

DÉPRÉCIATIONS

4,3 Mds€

3,2 Mds€

1,2 Mds€

TOTAL avant impôts

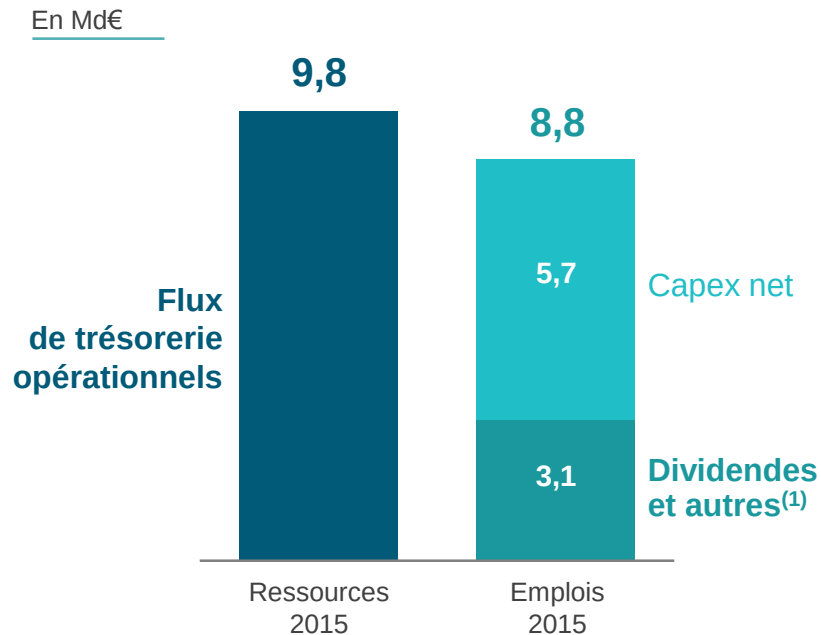
8,7 Mds€

TOTAL après impôts et intérêts minoritaires

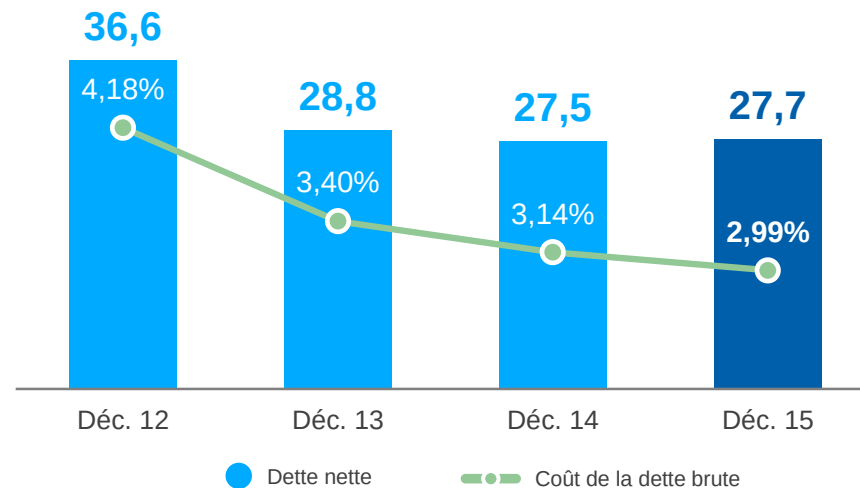
6,8 Mds€

GESTION EFFICACE DU BILAN

ÉQUATION FINANCIÈRE POSITIVE

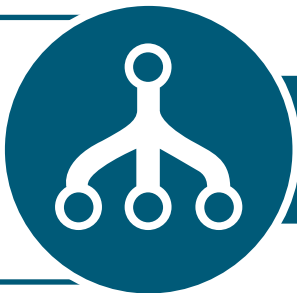


STRUCTURE FINANCIÈRE



ÉQUATION FINANCIÈRE ÉQUILIBRÉE PERMETTANT LE DÉVELOPPEMENT DU GROUPE

**Flux de trésorerie
opérationnels**



Dividendes

Investissements engagés

**Rotation
de portefeuille**



Croissance additionnelle

Désendettement

Transformation digitale

OBJECTIFS 2016 DÉMONTRANT DE LA RÉSILIENCE



RÉSULTATS

RNRpg
2,4-2,7 Mds€



DIVIDENDE

1€ / action
en numéraire



BILAN

Notation de catégorie A
Dette nette / EBITDA $\leq 2,5 \times$

NOUVEAUX OBJECTIFS EXTRA-FINANCIERS AU SERVICE DE LA PERFORMANCE DU GROUPE



Taux de satisfaction de nos clients B2C



Part d'énergie renouvelable dans le mix des capacités



% de réduction du ratio d'émission de CO₂ par rapport à 2012



% des activités industrielles couvertes par un mécanisme adapté de dialogue et de concertation



% de femmes dans l'effectif du Groupe



Taux de fréquence interne des accidents de travail

CIBLE 2020

85%*

25%

-20%

100%

25%

3

A woman with long dark hair, wearing a white lab coat and yellow safety glasses, is focused on a task. She is holding a small, cylindrical electronic device with a black handle and a silver body. The device has a small screen or display on top. In the background, another person is visible, also wearing a lab coat and safety glasses, working at a desk. The scene is set in a laboratory or office environment with white walls and equipment.

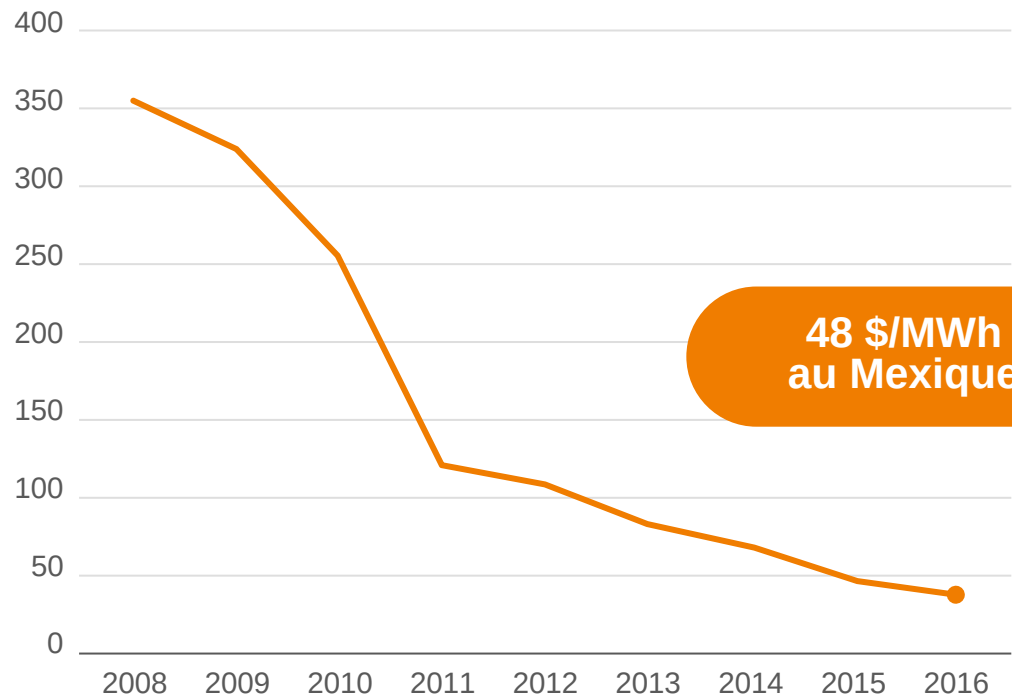
ENGIE

—

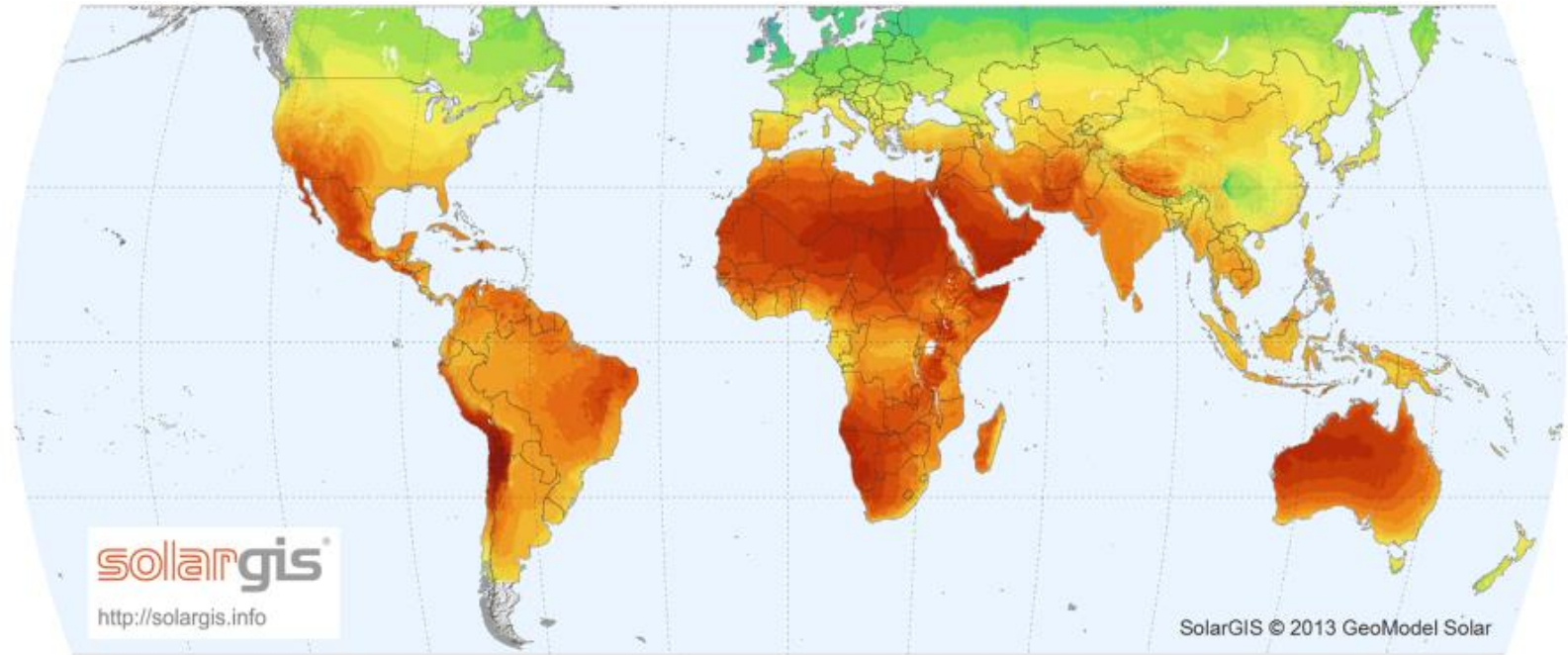
LE MONDE DE
L'ÉNERGIE CHANGE

—

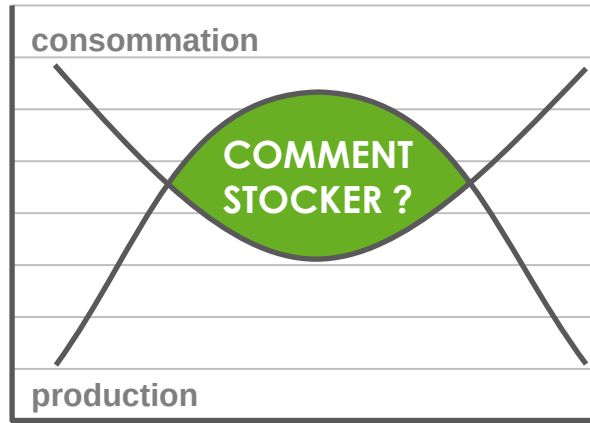
LE SOLAIRE, UNE ÉNERGIE ABONDANTE ET RENTABLE



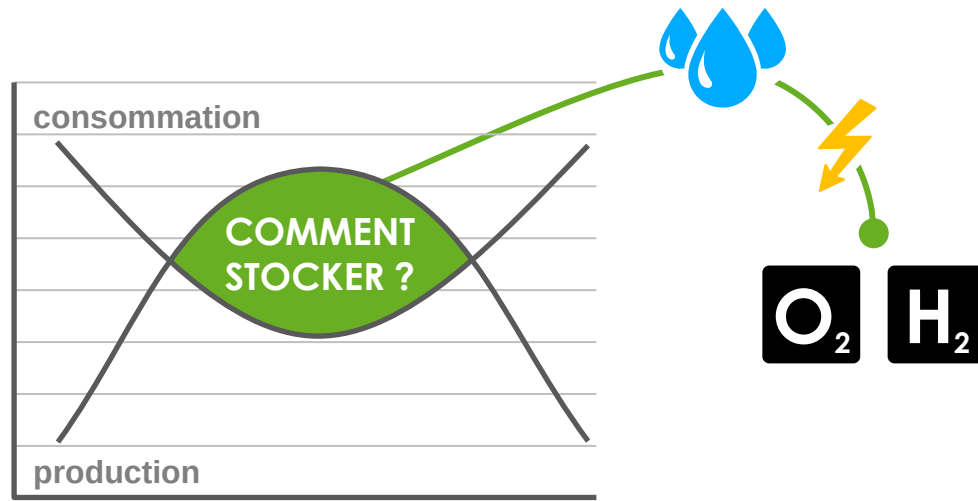
LE SOLAIRE, UNE ÉNERGIE ABONDANTE ET RENTABLE



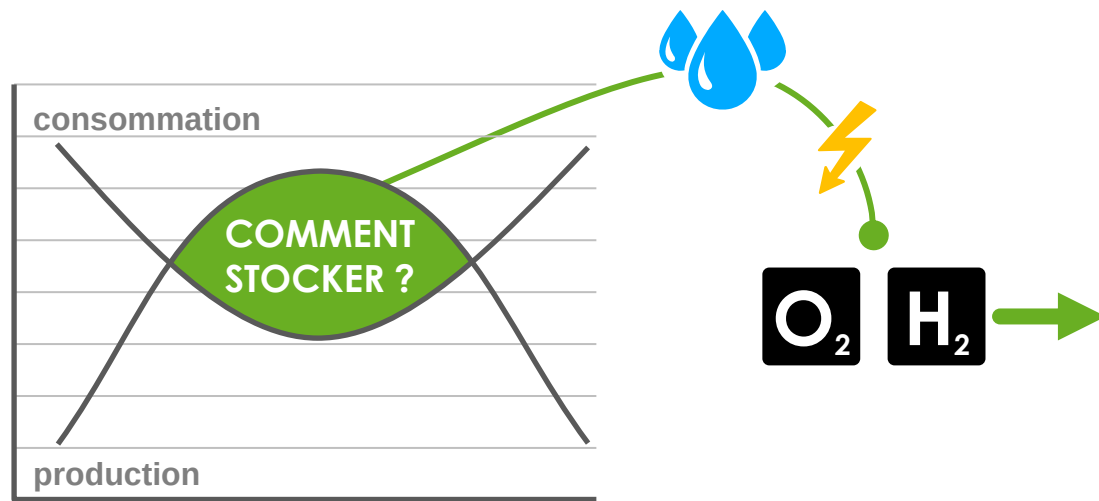
L'HYDROGÈNE, UN VECTEUR ÉNERGÉTIQUE PROMETTEUR



L'HYDROGÈNE, UN VECTEUR ÉNERGÉTIQUE PROMETTEUR



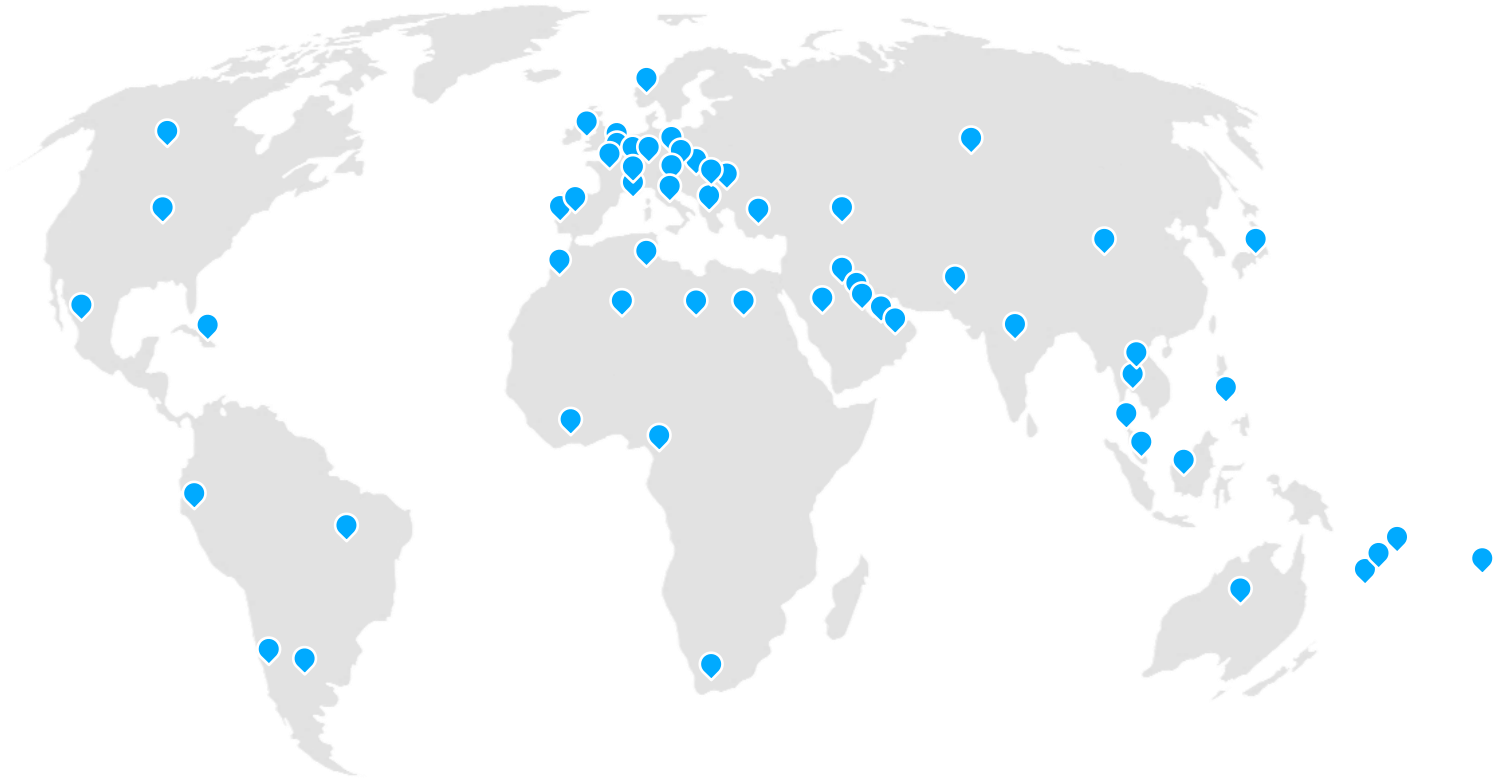
L'HYDROGÈNE, UN VECTEUR ÉNERGÉTIQUE PROMETTEUR



DE NOMBREUSES OPPORTUNITÉS



LES FORCES D'ENGIE



LES FORCES D'ENGIE



LES FORCES D'ENGIE



LES FORCES D'ENGIE



COHÉRENCE STRATÉGIQUE

PLAN DE TRANSFORMATION À 3 ANS

**REDESSINER
ET SIMPLIFIER
LE PORTEFEUILLE**

15 Mds€

Rotation
de portefeuille

22 Mds€

Investissements
dont 7 Mds€ de maintenance

VERS 3 DIRECTIONS STRATÉGIQUES



(1) Hors production d'électricité *merchant*, E&P et achat/vente de GNL
(2) Production d'électricité peu émettrice de CO₂, infrastructures gazières & GNL, aval

DES CHOIX CLAIRS



PRODUCTION
D'ÉLECTRICITÉ PEU
ÉMETTRICE DE CO₂



DES CHOIX CLAIRS



**PRODUCTION
D'ÉLECTRICITÉ PEU
ÉMETTRICE DE CO₂**



**INFRASTRUCTURES
GLOBALES**



DES CHOIX CLAIRS



**PRODUCTION
D'ÉLECTRICITÉ PEU
ÉMETTRICE DE CO₂**



**INFRASTRUCTURES
GLOBALES**



**SOLUTIONS
CLIENTS**



INVESTIR DANS LE FUTUR

PLAN DE TRANSFORMATION À 3 ANS

DÉVELOPPER LES
NOUVEAUX MÉTIERS ET
DIGITALISER LE GROUPE

1,5 Md€

Technologies émergentes
Digital

FORTE EXIGENCE DE PERFORMANCE

PLAN DE TRANSFORMATION À 3 ANS

« LEAN 2018 »

1 Md€
de gains récurrents

TRANSFORMER LA MORPHOLOGIE DU GROUPE

PLAN DE TRANSFORMATION À 3 ANS

ADAPTER LE GROUPE



Agile et connecté



Centré
sur la technologie



Orienté
vers les talents

UN PLAN DE TRANSFORMATION CRÉATEUR DE VALEUR

**REDESSINER
ET SIMPLIFIER
LE PORTEFEUILLE**

15 Mds€

Rotation
de portefeuille

22 Mds€

Investissements
dont 7 Mds€ de maintenance

**DÉVELOPPER LES NOUVEAUX
MÉTIER S ET DIGITALISER
LE GROUPE**

1,5 Md€

Technologies émergentes
Digital

« LEAN 2018 »

1 Md€

de gains récurrents



**AGILE
ET CONNECTÉ**



**CENTRÉ SUR
LA TECHNOLOGIE**



**ORIENTÉ VERS
LES TALENTS**

ADAPTER LE GROUPE

UN PLAN DE TRANSFORMATION CRÉATEUR DE VALEUR

**REDESSINER
ET SIMPLIFIER
LE PORTEFEUILLE**



**Un profil
de risque amélioré**

**DÉVELOPPER LES NOUVEAUX
MÉTIRS ET DIGITALISER
LE GROUPE**



**Un potentiel
de croissance accru**

« LEAN 2018 »



**Une rentabilité
supérieure**



GOUVERNANCE ET RÉMUNÉRATIONS

UN CONSEIL DIVERSIFIÉ ET ACTIF

ACTIVITÉS DU CONSEIL EN 2015

12

réunions

89%

de taux de participation

53%

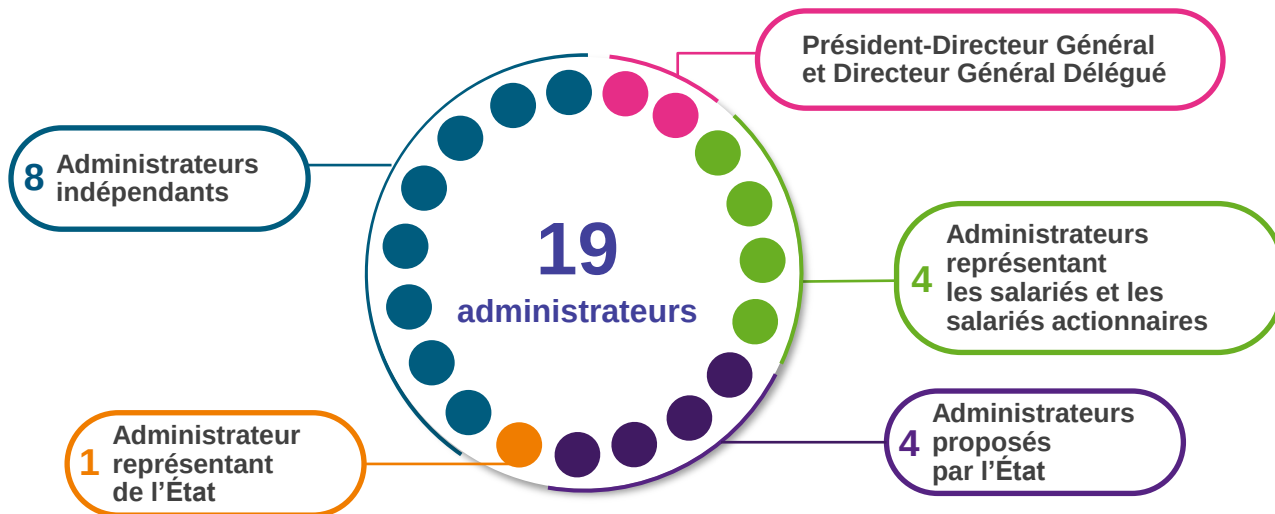
d'administrateurs
indépendants

21%

d'administrateurs
étrangers

63%

de femmes



4 COMITÉS EN APPUI DU CONSEIL

Stratégie, Investissements et Technologies

8

RÉUNIONS

94%

DE TAUX DE
PARTICIPATION

Aldo Cardoso
Catherine Guillouard
Philippe Lepage
Lucie Muniesa
Lord Simon of Highbury



Edmond Alphandéry

Audit

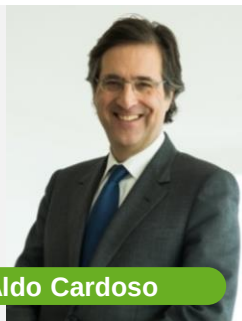
7

RÉUNIONS

96%

DE TAUX DE
PARTICIPATION

Edmond Alphandéry
Françoise Malrieu
Lucie Muniesa
Marie-José Nadeau
Caroline Simon



Aldo Cardoso

Éthique, Environnement et Développement Durable

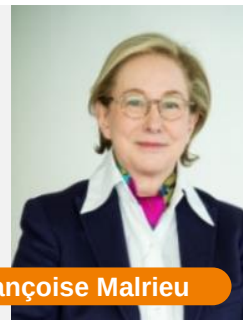
5

RÉUNIONS

96%

DE TAUX DE
PARTICIPATION

Ann-Kristin Achleitner
Alain Beullier
Mari-Noëlle Jégo-Laveissière
Barbara Kux



Françoise Malrieu

Nominations et Rémunérations

4

RÉUNIONS

90%

DE TAUX DE
PARTICIPATION

Françoise Malrieu
Lucie Muniesa
Anne-Marie Mourer
Lord Simon of Highbury



Jean-Louis Beffa

LES PRINCIPAUX RISQUES IDENTIFIÉS PAR LE GROUPE



Risques stratégiques de transformation sectorielle

- Place du gaz naturel dans le mix énergétique mondial
- Mutation du marché de l'électricité



Risques liés à l'environnement externe

- Risques pays et réglementaires



Risques opérationnels liés à l'exercice des activités

- Projets
- Sécurité industrielle / Sûreté nucléaire
- Ressources humaines (enjeux de transformation)
- Risque de réputation lié à l'éthique et la responsabilité sociétale et environnementale
- Systèmes d'information et cyber-sécurité

UNE RÉMUNÉRATION STRUCTURÉE À COURT, MOYEN ET LONG TERMES

FIXE

VARIABLE



40%

Critères qualitatifs

- Transformation du Groupe, RSE et COP21, R&D, innovation et *new business*, ENR...

60%

Critères quantitatifs

- RNRpg par action, Cash Flow Libre, ROCE, Dette nette

UNITÉS DE PERFORMANCE

(acquisition finale 3 ans après l'attribution, sous conditions de performance)

1/3

Rentabilité des capitaux investis (ROCE)

1/3

Rendement total de l'action (TSR)

1/3

Résultat net récurrent part du Groupe (RNRpg)

COURT TERME

MOYEN / LONG TERME

**Pas de jeton de présence
Pas d'indemnité de prise ou de cessation de fonctions
Pas de rémunération variable pluriannuelle**

ENGIE

CONCLUSION



- Une ambition : être leader de la transition énergétique mondiale
- Des orientations stratégiques claires et ambitieuses
- Une politique de rémunération des actionnaires pérenne
- Une gouvernance adaptée aux enjeux du monde de l'énergie en pleine mutation



COMMISSAIRES AUX COMPTES





ENGIE



The background of the slide features a composite image. The left half is a solid magenta rectangle containing the ENGIE logo and the title text. The right half is a photograph of a modern office interior with large glass windows. Several people in business attire are visible, some standing and talking, others walking. The scene is brightly lit, suggesting a sunny day. The overall aesthetic is professional and corporate.

ÉCHANGES AVEC LES ACTIONNAIRES



PRÉSENTATION DES RÉOLUTIONS



ENGIE

VOTE DES RÉOLUTIONS



- **Comptes annuels de l'exercice 2015**

- Cette résolution a pour objet d'approuver les comptes annuels de l'exercice 2015.

- **Comptes consolidés de l'exercice 2015**

- Cette résolution a pour objet d'approuver les comptes consolidés de l'exercice 2015.

- **Affectation du résultat et fixation du montant du dividende de l'exercice 2015**

- Cette résolution a pour objet de procéder à l'affectation du résultat et de fixer le dividende à 1 euro par action.
- Compte tenu de l'acompte sur dividende de 0,50 euro par action versé le 15 octobre 2015, le solde du dividende à verser sera de 0,50 euro par action.
- Date de détachement du solde du dividende : 5 mai 2016.
- Date de mise en paiement du solde du dividende : 9 mai 2016.

QUATRIÈME RÉOLUTION

- **Conventions réglementées**

- Cette résolution a pour objet de faire approuver par l'Assemblée les conventions et engagements réglementés, conclus au cours de l'exercice 2015 et depuis la clôture dudit exercice, mentionnés dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

CINQUIÈME RÉOLUTION

- **Approbation d'engagement et renonciation relatifs à la retraite de Mme I. Kocher, Directeur Général Délégué en charge des Opérations**
 - Cette résolution a pour objet de faire approuver par l'Assemblée l'engagement réglementé visé à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce et de prendre acte de la renonciation à cet engagement par la personne intéressée, intervenue depuis la clôture de l'exercice.

• **Renouvellement de l'autorisation d'opérer sur les actions de la Société**

- Prix maximum d'achat : 40 euros.
- Plafond de détention et de rachat cumulé sur la durée de l'autorisation : 10% du capital.
- Montant cumulé des acquisitions : 9,7 milliards d'euros.
- Résolution non utilisable en période d'offre publique visant la Société.
- Durée de validité : 18 mois.

- **Renouvellement du mandat d'un administrateur (M. Gérard Mestrallet)**
 - Durée du mandat : 4 ans soit jusqu'à l'issue de l'AGO appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice 2019.

- **Renouvellement du mandat d'un administrateur (Mme Isabelle Kocher)**
 - Durée du mandat : 4 ans soit jusqu'à l'issue de l'AGO appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice 2019.

- **Nomination d'un administrateur (Sir Peter Ricketts)**

- Nomination de Sir Peter Ricketts pour une durée de 4 ans soit jusqu'à l'issue de l'AGO appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice 2019.
 - La nomination de Sir Peter Ricketts prendra effet le 1^{er} août 2016, par l'acceptation de son mandat par ce dernier et sous réserve de l'accord des autorités britanniques conformément aux règles applicables aux anciens hauts fonctionnaires britanniques.

- **Nomination d'un administrateur (M. Fabrice Brégier)**

- Nomination de M. Fabrice Brégier pour une durée de 4 ans soit jusqu'à l'issue de l'AGO appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice 2019.

- **Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2015 à M. Gérard Mestrallet**

- Il est proposé aux actionnaires d'émettre un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de 2015 à M. Gérard Mestrallet tels qu'ils figurent dans la brochure de convocation (pages 53 et 54) et dans le Document de Référence 2015 (chapitre 4.6.1.8).

- **Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2015 à Mme Isabelle Kocher**
 - Il est proposé aux actionnaires d'émettre un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de 2015 à Mme Isabelle Kocher tels qu'ils figurent dans la brochure de convocation (pages 55 à 57) et dans le Document de Référence 2015 (chapitre 4.6.1.8).

TREIZIÈME RÉOLUTION

- **Autorisation d'émissions d'actions et/ou de valeurs mobilières composées avec maintien du droit préférentiel de souscription (utilisable uniquement en dehors des périodes d'offre publique)**
 - Émission avec offre au public :
 - d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou de filiales de la Société. Montant nominal maximum : EUR **225** millions, ou
 - de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance. Montant nominal maximum : EUR **5** milliards.
 - Ces montants sont communs à ceux prévus aux autres résolutions d'émission de valeurs mobilières (**14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e, 21^e et 22^e résolutions**), sur lesquels ils s'imputent.
 - Le montant de EUR 225 millions s'imputera sur le montant du plafond global de EUR **265** millions visé à la **25^e résolution**.
 - Durée de validité : 26 mois.

QUATORZIÈME RÉOLUTION

- **Autorisation d'émission d'actions et/ou valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription (utilisable uniquement en dehors des périodes d'offre publique)**
 - Émission avec offre au public notamment dans le cadre d'OPA/OPE sur une société cotée :
 - d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou de filiales de la Société. Montant nominal maximum : EUR **225** millions, ou
 - de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance.
Montant nominal maximum : EUR **5** milliards.
 - Prix minimum d'émission des actions : moyenne pondérée des cours cotés des trois dernières séances de bourse diminuée d'une décote de 5%, conformément à la loi.
 - Ces montants sont communs à ceux prévus aux autres résolutions d'émission de valeurs mobilières (**13^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e, 21^e et 22^e résolutions**), sur lesquels ils s'imputent.
 - Le montant de **225** millions d'euros s'imputera sur le montant du plafond global de EUR **265** millions visé à la **25^e résolution**.
 - Durée de validité : 26 mois.

QUINZIÈME RÉSOLUTION

- **Autorisation d'émissions et/ou de valeurs mobilières composées avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'un placement privé au profit d'investisseurs qualifiés ou au profit d'un cercle restreint d'investisseurs, dans la limite de 20% du capital (utilisable uniquement en dehors des périodes d'offre publique)**
 - Émission « réservée » :
 - d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, ou
 - de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance.
 - Montants communs à ceux prévus aux autres résolutions d'émission de valeurs mobilières (**13^e, 14^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e, 21^e et 22^e résolutions**), sur lesquels ils s'imputent.
 - Le montant de EUR **225** millions s'imputera sur le montant du plafond global de EUR **265** millions visé à la **25^e résolution**.
 - Durée de validité : 26 mois.

- **Extension du montant des émissions réalisées en application des 13^e, 14^e et 15^e résolutions**
(utilisable uniquement en dehors des périodes d'offre publique)

- Montants : maximum 15% de l'émission initiale, imputable sur le montant commun de EUR **225** millions maximum fixé par les **13^e, 14^e et 15^e** résolutions ainsi que sur le montant de EUR **5** milliards pour les valeurs représentatives de créances.
- Montants communs à ceux prévus aux autres résolutions d'émission de valeurs mobilières (**13^e, 14^e et 15^e résolutions**), sur lesquels ils s'imputent.
- Le montant de EUR **225** millions s'imputera sur le montant du plafond global de EUR **265** millions visé à la **25^e résolution**.
- Durée de validité : 26 mois.

DIX-SEPTIÈME RÉOLUTION

- **Autorisation d'émissions d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières diverses en rémunération d'apports de titres consentis à la Société dans la limite de 10% du capital de la Société (utilisable uniquement en dehors des périodes d'offre publique)**
 - Émission « réservée ».
 - Montants : dans la limite de 10% du capital imputable sur le montant commun de EUR **225** millions maximum fixé par les **13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 18^e, 19^e, 20^e, 21^e et 22^e résolutions** ainsi que sur le montant de EUR **5** milliards maximum pour les valeurs mobilières représentatives de créances.
 - Le montant de EUR **225** millions s'imputera sur le montant du plafond global de EUR **265** millions visé à la **25^e résolution**.
 - Durée de validité : 26 mois.

DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION

- **Autorisation d'émissions d'actions et/ou de valeurs mobilières composées avec maintien du droit préférentiel de souscription (utilisable uniquement en période d'offre publique)**
 - Émission avec offre au public :
 - d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou de filiales de la Société. Montant nominal maximum : EUR **225** millions, ou
 - de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance. Montant nominal maximum : EUR **5** milliards.
 - Ces montants sont communs à ceux prévus aux autres résolutions d'émission de valeurs mobilières (**13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 19^e, 20^e, 21^e et 22^e résolutions**), sur lesquels ils s'imputent.
 - Le montant de EUR 225 millions s'imputera sur le montant du plafond global de EUR **265** millions visé à la **25^e résolution**.
 - Durée de validité : 26 mois.

- **Autorisation d'émission d'actions et/ou valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription (utilisable uniquement en période d'offre publique)**

- Émission avec offre au public notamment dans le cadre d'OPA/OPE sur une société cotée :
 - d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou de filiales de la Société. Montant nominal maximum : EUR **225** millions, ou
 - de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance.
Montant nominal maximum : EUR **5** milliards.
- Prix minimum d'émission des actions : moyenne pondérée des cours cotés des trois dernières séances de bourse diminuée d'une décote de 5%, conformément à la loi.
- Ces montants sont communs à ceux prévus aux autres résolutions d'émission de valeurs mobilières (**13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 20^e, 21^e et 22^e résolutions**), sur lesquels ils s'imputent.
- Le montant de **225** millions d'euros s'imputera sur le montant du plafond global de EUR **265** millions visé à la **25^e résolution**.
- Durée de validité : 26 mois.

VINGTIÈME RÉSOLUTION

- **Autorisation d'émissions et/ou de valeurs mobilières composées avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'un placement privé au profit d'investisseurs qualifiés ou au profit d'un cercle restreint d'investisseurs, dans la limite de 20% du capital (utilisable uniquement en période d'offre publique)**
 - Émission « réservée » :
 - d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, ou
 - de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance.
 - Montants communs à ceux prévus aux autres résolutions d'émission de valeurs mobilières (**13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e, 21^e et 22^e résolutions**), sur lesquels ils s'imputent.
 - Le montant de EUR **225** millions s'imputera sur le montant du plafond global de EUR **265** millions visé à la **25^e résolution**.
 - Durée de validité : 26 mois.

VINGT ET UNIÈME RÉOLUTION

- **Extension du montant des émissions réalisées en application des 18^e, 19^e et 20^e résolutions**
(utilisable uniquement en période d'offre publique)
 - Montants : maximum 15% de l'émission initiale, imputable sur le montant commun de EUR **225** millions maximum fixé par les **18^e, 19^e et 20^e** résolutions ainsi que sur le montant de EUR **5** milliards pour les valeurs représentatives de créances.
 - Montants communs à ceux prévus aux autres résolutions d'émission de valeurs mobilières (**18^e, 19^e et 20^e résolutions**), sur lesquels ils s'imputent.
 - Le montant de EUR **225** millions s'imputera sur le montant du plafond global de EUR **265** millions visé à la **25^e résolution**.
 - Durée de validité : 26 mois.

VINGT-DEUXIÈME RÉOLUTION

- **Autorisation d'émissions d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières diverses en rémunération d'apports de titres consentis à la Société dans la limite de 10% du capital de la Société (utilisable uniquement en période d'offre publique)**
 - Émission « réservée ».
 - Montants : dans la limite de 10% du capital imputable sur le montant commun de EUR **225** millions maximum fixé par les **13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e et 21^e** résolutions ainsi que sur le montant de EUR **5** milliards maximum pour les valeurs mobilières représentatives de créances.
 - Le montant de EUR **225** millions s'imputera sur le montant du plafond global de EUR **265** millions visé à la **25^e résolution**.
 - Durée de validité : 26 mois.

- **Autorisation d'émission réservées aux salariés adhérents de Plans d'Épargne d'Entreprise du groupe ENGIE**

- Montant nominal maximal : **1%** du capital social, s'imputant sur le plafond global de **265** millions d'euros visé à la **25^e résolution**.
- Plafond global commun aux **23^e et 24^e résolutions** : 1% du capital social.
- Prix d'émission : moyenne des cours d'ouverture de l'action sur les 20 séances de bourse précédant le jour de la décision, diminuée d'une décote maximum de 20%.
- Durée de validité : 26 mois.

VINGT-QUATRIÈME RÉSOLUTION

- **Autorisation d'émissions réservées à toute entité ayant pour effet exclusif de faciliter l'accès au capital d'ENGIE de l'actionnariat salarié international du Groupe**
 - Montant nominal maximal : 0,5% du capital social, s'imputant sur le plafond global de **265** millions d'euros visé dans la **25^e résolution**.
 - Le montant des augmentations de capital réalisées s'imputera sur le plafond de 1% visé à la **23^e résolution**.
 - Prix d'émission : moyenne des cours d'ouverture de l'action sur les 20 séances de bourse précédant le jour de la décision, diminuée d'une décote maximum de 20%.
 - Durée de validité : 18 mois.

VINGT-CINQUIÈME RÉOLUTION

- Limitation du plafond global des délégations d'augmentation de capital immédiate et/ou à terme
 - Montant : EUR **265** millions.
 - Montant nominal maximal global commun aux **13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e, 21^e, 22^e, 23^e et 24^e résolutions**.
 - Les délégations ne peuvent être utilisées que dans la limite d'un montant tel que l'État détienne une participation en capital ou en droits de vote de la Société conforme aux dispositions légales relatives à la participation de l'État dans le capital d'ENGIE.

VINGT-SIXIÈME RÉSOLUTION

- **Autorisation d'augmentation de capital par émissions d'actions par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres (utilisable uniquement en dehors des périodes d'offre publique)**
 - Le montant global des sommes pouvant être incorporées, s'ajoute au plafond global de EUR **265** millions visé à la **25^e résolution**.
 - Durée de validité : 26 mois.

VINGT-SEPTIÈME RÉSOLUTION

- **Autorisation d'augmentation de capital par émissions d'actions par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres (utilisable uniquement en période d'offre publique)**
 - Le montant global des sommes pouvant être incorporées, s'ajoute au plafond global de EUR **265** millions visé à la **25^e résolution**.
 - Durée de validité : 26 mois.

- Autorisation de réduction du capital social par annulation d'actions auto-détenues
 - Limite : 10% du capital social par période de 24 mois.
 - Durée de validité : 26 mois.

VINGT-NEUVIÈME RÉSOLUTION

- **Autorisation à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions en faveur d'une part de l'ensemble des salariés et mandataires sociaux des sociétés du groupe ENGIE (à l'exception des mandataires sociaux de la société ENGIE) et d'autre part aux salariés participants à un plan d'actionnariat salarié international du groupe ENGIE**
 - Montant maximum : **0,5%** du capital social au jour de la décision d'attribution, montant global commun aux **29^e et 30^e résolutions**.
 - Période minimale d'acquisition : 2 ans.
 - Durée de validité : 18 mois.

- **Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions en faveur de certains salariés et mandataires sociaux des sociétés du groupe ENGIE (à l'exception des mandataires sociaux de la Société ENGIE)**
 - Montant maximum : **0,5%** du capital social au jour de la décision d'attribution, montant global commun aux **29^e et 30^e résolutions**.
 - Période minimale d'acquisition : 3 ans.
 - Période minimale de conservation : aucune sauf pour les principaux dirigeants du Groupe : 1 an.
 - L'attribution est soumise à des conditions de performance.
 - Durée de validité : 18 mois.

- **Modification de l'article 13.5 des statuts**

- Modification de l'article 13.5 des statuts afin de le mettre en harmonie avec le décret du 13 juin 2015 relatif au temps nécessaire pour les administrateurs représentant les salariés à l'effet d'exercer leur mandat.

- **Modification de l'article 16 paragraphe 2 « Président et Vice-Présidents du Conseil d'Administration » des statuts**

- Modification de l'article 16 paragraphe 2 des statuts afin de porter de 67 ans à 69 ans la limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Président du Conseil d'Administration.

TRENTE-TROISIÈME RÉOLUTION

- **Pouvoirs pour les formalités**

- Cette résolution a pour objet de permettre l'exécution des décisions de l'Assemblée Générale et d'accomplir les formalités légales.